

CONSEIL MUNICIPAL du 8 avril 2024

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 2 avril 2024.

ETAIENT PRESENTS

| | | | |
|--------------------|------------------------------|---------------------|------------------------|
| Thierry BAUDOUIN | Pierre BUREAU | Etienne HUCAULT | Arnaud PRINTEMPS |
| Anne-Marie BARBIER | Yannick CHARRIER | Marie JARRY | Alain ROBIN |
| Philippe BARON | Bruno COTHOUIS | Constance MACKOW | Philippe ROBIN |
| Bérandère BAZANTAY | Pascale FERCHAUD | Emmanuelle MENARD | Marinette TALLIER |
| Bruno BODIN | Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU | Jean-François MORIN | Véronique VILLEMONTAIX |
| Hélène BROSSEAU | Pascal GABILY | Pierre MORIN | |

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

| | | |
|---|---|---|
| Anne ROUX, pouvoir à Bruno BODIN | Sandra CAILTON, pouvoir à Marinette TALLIER | Jamel CHENIOUR, pouvoir à Bruno COTHOUIS |
| Rodolph THIBAudeau, pouvoir à Constance MACKOW | Jean-François MOREAU, pouvoir à Bérandère BAZANTAY | Stéphanie FILLON, pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX |
| Anita BRIFFE, pouvoir à Pierre MORIN | Nathalie MOREAU, pouvoir à Etienne HUCAULT | Florence BAZZOLI, pouvoir à Pascale GABILY |
| Sandrine DELUGEAU | | |

Secrétaire de séance : Anne-Marie BARBIER, assistée des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSEON, Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Constatant que le quorum de l'Assemblée est atteint, Madame MENARD déclare la séance ouverte à 18h30.



Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18 mars 2024 est approuvé.



ACTES DU MAIRE PRIS PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Selon les dispositions de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en vertu de la délibération du 8 juin 2020.



DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Madame le Maire précise que la commune n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain.



AFFAIRES GENERALES

Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes sur le contrôle des comptes et la gestion de la commune de Bressuire

Madame le Maire présente le dossier.

Elle indique que la première visite a eu lieu en mai 2023. Cette visite a fait suite au contrôle de l'Agglo2B. La Chambre Régionale des Comptes était en effet intéressée par la collaboration entre l'Agglo2B et la Ville de Bressuire sur les procédures d'urbanisme. Une enquête nationale a mis en exergue la ville de Bressuire sur ce sujet, ce qui explique la venue de la Cour des Comptes et le volet important dédié à ce service.

La collectivité a pu répondre au premier rapport transmis à la suite de la visite et Chambre Régionale des Comptes. Une rencontre a également eu lieu à BORDEAUX en présence de Jean-Michel BERNIER puisque la période couverte est de 2017 à 2023.

Madame le Maire indique que seulement 2 recommandations ont été faites. La 1ère concerne l'information financière à destination des élus, notamment pour les annexes financières aux documents budgétaires et le Débat d'Orientations Budgétaires. Des choses ont d'ores et déjà été mises en place, la recommandation est donc partielle et nous sommes sur la bonne voie.

La 2ème recommandation concerne la tenue des bordereaux de titres et de mandats entre ceux assujettis à la TVA et ceux qui ne le sont pas. Le service se penche sur cette recommandation mais le service des impôts préfère notre façon actuelle de travailler. Ce changement pourrait complexifier la chaîne de facturation et donc le travail des agents.

L'ensemble du rapport est plutôt positif.

Pierre BUREAU indique que, page 31, les informations concernant les eaux pluviales ne sont pas justes car c'est bien le budget général de l'Agglo2B qui verse 100 000 € au budget assainissement.

Pierre MORIN demande si c'est un hasard que le rapport soit présenté après la présentation du budget. Madame le Maire indique que la collectivité a suivi la procédure, c'est-à-dire que le rapport doit être présenté à la prochaine séance du conseil municipal suivant la réception du document.

Il indique que le rapport formule des remarques qui font écho à des remarques qu'il a pu faire lui-même concernant notamment la mise à disposition aux élus de différentes annexes budgétaires et la présentation du Plan Pluriannuel d'Investissement.

Pierre MORIN fait part du fait que, contrairement au mosaïque, la présentation faite du budget en conseil ne permet pas toujours d'avoir les chiffres globaux en terme de découpage des investissements.

Il confirme avoir bien reçu le document de ventilation 2023 demandé à Madame le Maire et que cela l'a éclairé. Pierre MORIN ajoute avoir déjà demandé une présentation brève et synthétique, comme indiqué dans le rapport.

Madame le Maire répond que cela a déjà été amélioré cette année. C'est pour cela que la recommandation indique une « mise en œuvre partielle ». Pierre MORIN souhaite encore des améliorations sur la présentation du budget et il faudra selon lui, y être attentif.

Pierre MORIN indique qu'il n'y a pas que des éloges sur les 100 pages, bien que beaucoup de choses aillent bien et que l'on puisse selon lui s'en réjouir. Selon lui, la gestion budgétaire et comptable est globalement saine, avec des évolutions positives ces dernières années.

3 types de problèmes sont selon lui évoqués dans le rapport : la diffusion de données budgétaires et comptables, l'encours de dette et une vigilance sur le taux de réalisation des dépenses d'équipements qui n'est pas au niveau espéré.

Un souci sur le budget des villages du golf, en lien avec le budget général puisque la vente des terrains devait couvrir les investissements de la ZAC des villages du golf. Il faut, selon lui, revoir les écritures comptables sur ce point, comme proposé par la Chambre Régionale des Comptes, bien qu'aucune recommandation encadrée ne soit formulée à ce sujet.

Pour Pierre MORIN, la chambre n'indique pas comment corriger ce point ; elle fait confiance à la municipalité pour le faire. De son point de vue, la collectivité a besoin d'avoir une transparence accrue et du travail contradictoire sur les questions budgétaires.

Toujours selon Pierre MORIN, il y a une nécessité de préfigurer une commission finances trans partisane. Cela représenterait, pour lui, un gain d'expertise avec une structuration de cette réflexion ouverte sur la question des finances, un gain de temps en se partageant le travail et s'assurant que le suivi est fait et un gain démocratique avec droit de regard sur ce que décide la majorité. Cela renforcerait la légitimité de la décision de la majorité.

Pierre MORIN rappelle qu'une demande du même type a déjà faite par l'opposition à ce sujet dans le dernier Mosaïque concernant une cogestion plus ouverte des questions d'urbanisme.

Il ajoute qu'un travail sera fait avec ses colistiers sur ce qu'ils ont pensé de ce rapport. C'est pour lui le bon moment pour introduire de nouvelles façons de faire en terme de démocratie locale.

Pour finir, il suggère de faire au moins une journée budgétaire par an qui donne de la légitimité aux décisions discutées et prises, comme à l'Agglo.

Madame le Maire répond tout d'abord que la journée réalisée à l'Agglo ne s'est pas faite dans le cadre de la construction du budget mais du Pacte Fiscal et Financier.

Elle rappelle que le montage du budget commence en novembre, que tous les services sont rencontrés avec les élus référents, puis que de nombreuses réunions du Bureau Municipal y sont dédiées.

Madame le Maire entend que les élus de la minorité souhaitent participer à toutes les commissions mais les élections ont eu lieu, et la démocratie a parlé.

Elle rappelle ensuite qu'il n'y a aucune recommandation de la Chambre Régionale des Comptes pour la mise en place de commissions Urbanisme ou Finances. Un groupe de travail urbanisme se réunit d'ailleurs chaque mois. La minorité est d'ailleurs déjà intégrée dans de nombreuses commissions ou à la commission de Synthèse et des Finances.

Madame le Maire retient que la collectivité n'a eu que 2 observations de la Chambre Régionale des Comptes et qu'elle peut s'en féliciter. Beaucoup de villes aimeraient avoir ce genre de recommandations, qui ne mettent pas en cause la gestion financière et comptable de la collectivité

mais porte sur des aspects techniques. Concernant les annexes qui doivent être remises, il s'agit de documents qui sont remis à la Préfecture en aval de la présentation au Conseil Municipal.

Concernant les taux de réalisation, Madame le Maire indique que, si on y ajoute les crédits reportés de 4 millions, on est à 90%. Ces crédits reportés existent dans toutes les collectivités puisque les projets sont le plus souvent pluriannuels.

Elle ajoute que la M57 facilitera la gestion des projets grâce aux AP-CP. Les crédits reportés n'existeront plus. Il n'y a donc pas de dysfonctionnement. La gestion est saine, bien faite et c'est ce qu'il faut retenir tout en vantant l'équipe précédente, l'équipe actuelle et surtout les services.

Pierre BUREAU indique que les crédits reportés représentent un glissement. On a bien réalisé 10 millions d'euros d'investissement avec un taux de réalisation à 90%. C'est normal et cela ne doit pas inquiéter

Philippe ROBIN rappelle que quelques communes sont obligées d'augmenter le taux de fiscalité pour investir ce qui n'est pas le cas de la ville de Bressuire.

Pierre MORIN souhaite intervenir car le rapport sur les Villages du Golf indique que « Sans être irrégulière, s'agissant d'un budget annexe à caractère administratif, une telle pratique ne procède pas d'une gestion budgétaire saine ».

Madame le Maire répond que, ce qui est souhaité par la Chambre Régionale des Comptes, est le retour des immobilisations comme les parkings dans le budget principal. Cela a commencé à être fait. Elle ajoute que, la trésorerie de la ville étant très bonne, nous ne sommes pas obligés de faire d'emprunt. C'est une question de trésorerie et pas de budget. Il n'y a rien d'irrégulier. Ce que l'on regrette tous, ce sont les délais de vente des terrains du fait de la crise sanitaire, puis immobilière.

Philippe ROBIN rappelle également que c'est toute la zone d'expansion d'urbanisme de la ville qui est concernée avec cette ZAC. Il y a une cohérence avec la proximité des services, la 2x2 voies.

Il ajoute que la ville, à terme, récupère les taxes foncières de cette ZAC, et il s'agit de nouvelles familles dont les enfants remplissent les écoles.

Pierre MORIN indique que, dans les villes de taille comparable, il est normal d'avoir une commission urbanisme ou finances.

Madame le maire répond que la majorité maintient ce choix avec une commission des finances composée du Bureau Municipal, un groupe de travail sur l'urbanisme et une commission de synthèse et des finances à laquelle la minorité est invitée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code des juridictions financières et notamment ses articles L.211-8 et L243-6

Considérant que la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle Aquitaine a procédé au contrôle de gestion de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2017 et jusqu'à la période contemporaine ;

Considérant qu'à l'issue de ce contrôle, la chambre régionale des comptes a transmis un rapport d'observations définitives à la Ville de Bressuire le 19 mars 2024 ;

Considérant que ce rapport doit être communiqué à l'assemblée délibérante dès sa plus proche réunion ;

L'examen des comptes et de la gestion de la commune de Bressuire a été notifié par lettre du 2 mai 2023 à Madame Emmanuelle Ménard, maire depuis mai 2020, et lettre du 25 mai à son prédécesseur, Monsieur Jean-Michel Bernier.

Les entretiens de début de contrôle ont eu lieu les 25 et 26 mai 2023. Les entretiens préalables au dépôt du rapport d'instruction ont eu lieu le 30 juin 2023 avec le maire en fonctions et avec son prédécesseur. Ceux-ci y ont répondu aux observations provisoires délibérées le 8 août 2023 par lettres respectivement du 18 octobre 2023 et du 27 octobre 2023, parvenues à cette date au greffe de la chambre, en souhaitant également être entendus.

Conformément à leur demande, l'audition a eu lieu le 1er décembre 2023. Après en avoir délibéré au cours de sa séance du 1er décembre 2023, la chambre a adopté les observations définitives objet du présent rapport.

Le contrôle a porté sur les relations financières avec la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais, la gestion budgétaire et comptable, l'analyse financière du budget principal ainsi que, dans le cadre d'une enquête nationale conduite par la Chambre Régionale des comptes, les services rendus aux demandeurs en matière de permis de construire – habitat et tertiaire privé.

Après avoir présenté le rapport en séance,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes

Création de l'Outil en main Bressuirais

Bruno BODIN présente le dossier.

L'association l'Outil en main Bressuirais a été créée en octobre 2023. L'objectif de cette association, très attendue à Bressuire, est d'initier des jeunes dès l'âge de 9 ans, aux métiers manuels, de l'artisanat et du patrimoine, dont les métiers d'art.

L'outil en main pourra accueillir 30 jeunes dès le mois de septembre 2024, encadrés par 80 bénévoles de métiers.

Pour ce faire, des travaux vont avoir lieu dans le bâtiment loué par l'association, situé au 2, rue du Moulin Jacquet à Bressuire.

Pour soutenir l'association, une subvention de 10 000 € est octroyée au projet de « création de l'outil en main bressuirais ».

Madame le Maire ajoute que l'association n'aura pas de subvention l'année prochaine. Il s'agit d'une avance car les subventions Européennes sont longues à obtenir.

Madame le Maire ajoute que cette association est bien ancrée au niveau du bocage. Les bénévoles ont plaisir à transmettre aux jeunes, les jeunes sont ravis et tout le monde prend plaisir à participer.

Bruno BODIN et l'ensemble du conseil municipal félicitent les bénévoles qui réalisent ces travaux et lancent l'association à Bressuire.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'ACTER** la subvention de 10 000€ à l'association l'outil en main dans le cadre de l'opération suivante : « Création de l'Outil en main bressuirais »

- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette présente délibération



COMMANDE PUBLIQUE

Engagement de procédure et signature de l'accord cadre pour le programme fauchage – élagage sur la commune de Bressuire et les communes déléguées

Bérangère BAZANTAY présente le dossier.

L'accord cadre de fauchage et élagage sur la commune de Bressuire et ses communes déléguées est arrivé à échéance.

La Collectivité envisage de lancer une consultation de marchés publics, sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert, selon les articles R2124-1, L2124-2, L1111-4, L2125-1, R2121-8, R2162-4, R2162-5, R2162-13, R2162-14 du Code de la Commande Publique.

Il s'agira de recourir à un accord cadre mono-attributaire à bons de commande de 12 mois renouvelable 3 fois, soit une durée totale de 4 ans.

L'accord cadre à bons de commande sera conclu sur les montants suivants :

- Montant maximum sur les 12 mois : **170 000 € HT** soit **204 000€ TTC**
Soit pour les 4 ans, montant maximum : **680 000 € HT** soit **816 000€ TTC**

Pierre MORIN demande si une réflexion a lieu sur une diminution du fauchage là où c'est possible.

Yannick CHARRIER répond que l'on fait déjà beaucoup de gestion différenciée. On peut le voir dans la Vallée Verte notamment. Les services fauchent 1 fois par an seulement. On ne fait que le minimum sur les grands espaces verts. Il y a aussi une question de sécurité à assurer sur les carrefours et les accotements.

Il est rappelé qu'on laisse la place à la nature. L'éco pâturage est également mis en place depuis quelques années.

Yannick CHARRIER ajoute qu'il a fallu aussi rassurer les gens sur ces espaces sauvages, un travail d'explication était nécessaire. Ils commencent à s'y habituer.

Vu les articles R2124-1, L2124-2, L1111-4, L2125-1, R2121-8, R2162-4, R2162-5, R2162-13, R2162-14 du Code de la Commande Publique,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** l'engagement de la procédure de consultation de l'accord-cadre relatif au programme de fauchage-élagage sur la commune de Bressuire et ses communes

- déléguées, de sa signature, conformément aux montants ci-dessus pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois – durée totale : 48 mois
- **D'IMPUTER** la dépense sur les crédits ouverts au budget



TRAVAUX ET EQUIPEMENTS

Commune déléguée de Noirlieu : dénomination de chemins

Yannick Pascal GABLY présente le dossier.

Lors d'une réunion du conseil délégué de Noirlieu, il a été proposé de dénommer 4 nouveaux chemins de la commune.

Voici les propositions :

1. Chemin de l'Alisier
2. Chemin du Cormier
3. Chemin du Fusain
4. Chemin du Cornouiller

Pascal GABLY ajoute que ces noms ont été donnés car des arbres de ces espèces ont été plantés dans le cadre du réaménagement. Pierre MORIN trouve cela super de joindre le nom à la chose.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** ces dénominations telles que présentées en séance



URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Bressuire : acquisition d'une vitrine dans le Passage de la Poste

Anne-Marie BARBIER présente le dossier.

Les propriétaires de la vitrine située dans le passage de la poste proposent de céder cet élément à la commune. Il s'agit du lot n° 15 de la copropriété du passage de la poste 2.

L'acquisition se fera pour l'euro symbolique et les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune.

Pierre MORIN demande le taux de propriété de la commune sur le passage de la poste. Madame le Maire indique que nous sommes propriétaires de la Ludothèque, du passage en lui-même et de quelques places de parking.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'ACQUERIR** le lot n° 15 de la copropriété du passage de la poste 2 pour l'EURO SYMBOLIQUE
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération notamment l'acte notarié.

Commune déléguée de Clazay : cession d'un terrain à l'Aumonerie

Thierry BAUDOUIN présente le dossier.

La commune est propriétaire d'une peupleraie située à l'Aumonerie sur la commune déléguée de Clazay. Les peupliers sont en très mauvais état. Il s'agit de la parcelle cadastrée 093 AI 41 d'une superficie de 2 335 m².

M. BOUTET Patrice, agriculteur et propriétaire des parcelles voisines propose d'acquérir cet espace. Ce lieu isolé n'a aucun intérêt pour la commune et est attenante du champ de M. BOUTET.

Cette parcelle est classée en zone de boisement à protéger. Le futur acquéreur a fait une demande d'autorisation d'urbanisme le 16/01/2024. Cette demande consiste à abattre les peupliers qui sont en mauvais état et de replanter à l'identique des chênes des marais. Sous ces conditions, une décision favorable a été délivrée le 16/02/2024.

Les conditions de cession seraient les suivantes :

- Cession de la parcelle cadastrée 093AI41 d'une superficie de 2 335 m² au prix des domaines soit 560 € avec obligation de replanter des chênes des marais en lieu et place de chaque peuplier en mauvais état
- Les frais d'acte notarié restent à la charge de l'acquéreur

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE CEDER** la parcelle cadastrée 093AI41 à M. BOUTET Patrice, au prix de CINQ CENT SOIXANTE EUROS (560€)
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération notamment l'acte notarié.



Rectificatif sur les subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2024

Véronique VILLEMONTAIX et Alain ROBIN présentent le dossier.

Les subventions de fonctionnement pour l'année 2024 ont été votées lors du conseil municipal du 18 mars 2024.

Cependant, une erreur de montant est à rectifier pour l'association MCP L'EPERON. Le montant noté dans la liste est de 150 € alors qu'il aurait dû être de 1 000 €.

Il convient de voter une subvention supplémentaire de 850 € pour l'association MCP L'EPERON.

De plus, l'association SOUFFLE ET GESTE pour un montant de 175 € a été oubliée.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'ATTRIBUER**, pour l'année 2024 un complément de subvention d'un montant de 850 € à l'association MCP L'EPERON
- **D'ATTRIBUER**, pour l'année 2024 une subvention de 175 € à l'association SOUFFLE ET GESTE.
- **D'IMPUTER** ces dépenses sur les crédits ouverts au budget.

Décision Modificative n° 1 – Budget principal 2024

Madame le Maire présente le dossier.

Sur proposition de Madame Le Maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** la décision Modificative n° 1 – Budget principal 2024, telle que présentée en séance

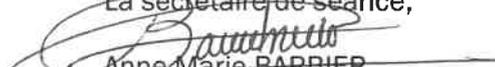


Fin de séance à 19h30



Le prochain conseil aura lieu le lundi 13 mai 2024.

La secrétaire de séance,


Anne-Marie BARBIER



Le Maire,


Emmanuelle MENARD